Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_82_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Damien AVRIL.

Absents : Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Brice RAVIER.

Absence temporaire : Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
08/10/2026	En exercice : 16	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-82 du 14 octobre 2026

Services à la population
Convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête auprès des élèves et étudiants de la cité scolaire d'Amboise

Madame SANTACANA, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°261-043 du 19 juin 2026 relatif à la dernière actualisation statutaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu l'avis favorable de la Commission petite enfance, enfance-jeunesse du 11 septembre 2026, portant sur l'intérêt de recueillir le ressenti des élèves de la cité scolaire afin d'orienter la politique jeunesse intercommunale ;
Vu le projet de convention annexé à la présente décision.

Considérant le conventionnement « PS Jeunes » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du projet jeunesse communautaire 2026-2030, visant notamment à « intégrer l'action jeunesse dans la vie locale » et à « développer une culture de la participation chez les jeunes ».

Considérant le déploiement sur la ville d'Amboise, notamment dans le quartier Malétrenne-Plaisance situé à proximité de la cité scolaire, du dispositif LIMITS (Limiter l'Implication des Mineurs dans les Trafics de Stupéfiants), initié par l'État afin de prévenir l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants.

Considérant le projet d'enquête porté conjointement par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes du Val d'Amboise et le service Politique de la ville de la Ville d'Amboise, élaboré en partenariat avec les établissements d'enseignement de la cité scolaire (collèges Choiseul et Malraux, lycées Vinci, Chaptal et agricole, IFSI-IFAS et CFAI), et dont la mise en œuvre est prévue au sein de ces établissements au cours du dernier trimestre 2026.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 037-200043065-20261014-2026_82_DB-AR

Pour la Communauté de communes, cette enquête s'inscrit dans le cadre de sa politique jeunesse et vise à mieux identifier les besoins, les attentes et les difficultés rencontrées par les jeunes du territoire. La Ville d'Amboise y est associée au titre de la politique de la ville et, plus particulièrement, des problématiques liées à la prévention de l'implication des mineurs dans les trafics de stupéfiants, dans le cadre du dispositif LIMITS.

Élaborée en concertation avec les établissements scolaires et le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) du lycée Vinci, cette enquête aura pour objectif de recueillir le ressenti et les attentes des élèves sur les thématiques suivantes :

- les transports scolaires ;
- la pause méridienne en dehors des établissements scolaires ;
- le bien-être des élèves au sein de la cité scolaire ;
- la consommation de substances psychoactives ;
- la perception des trafics de stupéfiants et de leur impact sur le quotidien des élèves ;
- la perception du quartier Malétrenne-Plaisance.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête auprès des élèves et étudiants de la cité scolaire d'Amboise.

- **D'autoriser** le Président, ou la Vice-Présidente déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité, à signer tout document afférent au dossier.

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *